

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL719

présenté par
Mme Forteza et M. Belhamiti

ARTICLE 19

A l'alinéa 4, substituer à la référence :

« L. 751-1 »

la référence :

« L. 10-1 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence